

SÉANCE DU

21 NOVEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

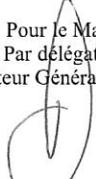
OBJET

**Exploitation des
marchés forains –
lancement de la
délégation de service
public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 novembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur OPHELE à Madame PHILIPPE
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur RICOME à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Madame VERNET
Monsieur CHELET à Madame de JACQUELOT
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame BURGER à Madame AZRA
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Madame PEYRESAUBES
Monsieur ALLAIRE à Madame GUYARD
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur GOULET à Madame PERINETTI
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

Etait absente:

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance:

Madame VERNET

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20191121-19-I-25-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

N° DE DOSSIER : 19 I 25

OBJET : EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS – LANCEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Madame MEUNIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La société Lombard et Guérin exploite les marchés forains de la Ville de Saint-Germain-en-Laye depuis le 1^{er} novembre 2015 dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Son échéance initiale était le 31 octobre 2019. Par avenant n°2 en date du 25 octobre 2019, ce contrat a été prolongé jusqu'au 30 avril 2020.

L'exploitation actuelle de ces marchés forains comprend notamment :

- L'exploitation des marchés de la Ville :
 - Place du Marché Neuf : les mardis, vendredis et dimanches matins
 - Place des rotondes : les vendredis après midi
- Le placement des commerçants abonnés et volants
- La promotion des marchés

A titre de rémunération, le délégataire est autorisé à percevoir directement des commerçants les droits de place. En contrepartie, le délégataire verse à la Ville une redevance annuelle qui, au titre de l'activité 2018, s'est élevée à 77 575 €.

Il est envisagé de reconduire globalement les mêmes missions et de créer un nouveau marché sur la future place Michel Péricard.

La Ville conservera la maîtrise des tarifs, du règlement des marchés, ainsi que le pouvoir de contrôler son délégataire pendant toute l'exécution du contrat.

La durée du futur contrat sera fixée entre 5 et 7 ans.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée le 8 novembre 2019 pour avis sur ce projet de délégation de service public. Les membres présents lors de la commission ont émis un avis favorable à l'unanimité pour l'exploitation des marchés forains en délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au principe d'exploitation des marchés forains en délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à mener la procédure de mise en concurrence et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

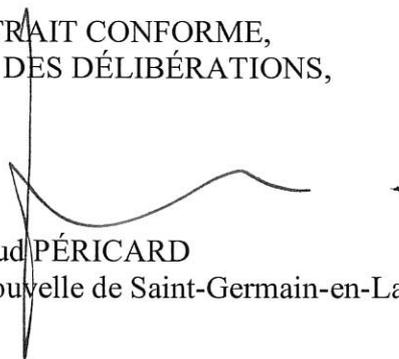
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE favorablement sur le principe de l'exploitation des marchés forains en délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à mener la procédure de mise en concurrence et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Péricard', is written over a vertical line that serves as a separator between the text above and below.

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye